

## Arrêté du 7 janvier 1997 relatif au contenu du livret d'accueil des établissements de santé.

07/01/1997

Cet arrêté a été abrogé par l'arrêté du 15 avril 2008 relatif au contenu du livret d'accueil des établissements de santé.

**Consulter également** [l'arrêté du 15 avril 2008 relatif au contenu du livret d'accueil des établissements de santé](#)